

Vents Contraires 24
Bureau des Associations
Mairie
2440 Sorges



M André Hocq
Commissaire enquêteur
Mairie
24490 La Roche-Chalais

Objet : Enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols de La Roche-Chalais avec transformation en Plan Local d'urbanisme.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association de défense du cadre de vie en Périgord « Vents Contraires 24 » doit sa création à une zone d'aérogénérateurs industriels sur le causse voisin de Savignac-les-églises. La nature y est protégée depuis de très nombreuses années. Dans le contexte comparable de La Roche-Chalais je me dois de soutenir pleinement chacun des arguments de la lettre de l'association Défense du val de Dronne et de la Double.

En Dordogne le tourisme représente 22% de l'économie, 9000 emplois, en plus des activités commerciales (16000) et artisanales qui y sont liées (14000). En se référant aux résultats publiés par d'autre pays occidentaux (Italie, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis...) **la création d'un emploi « vert » en détruit 2 à 5 par ailleurs. Catastrophe économique et sociale que notre région ne peut pas se permettre.**

Comme dans les villages voisins, qu'ils soient natifs ou néo-ruraux **les habitants de La Roche-Chalais tiennent à leur cadre de vie.** En accord avec les politiques touristiques, culturelles et patrimoniales, **communautés, communes, associations, acteurs publics et privés, particuliers œuvrent ensemble** depuis des années **pour développer le Périgord, ceci ne peut pas être remis en cause via une Zone Ne.**

Ci-après rappels de quelques faits contre ce qui vise à favoriser le très profitable écolo-business des aérogénérateurs industriels terrestres.

Bien que génériques ces points complètent ceux d'Asso 3D dans l'**argumentaire contre toute création de nouvelle zone Ne, dont celle de La Roche-Chalais.**

- Depuis plusieurs années, la consommation électrique française reste stable, globalement la production nationale est excédentaire, la France est déjà 1er exportateur européen d'électricité. Avec un développement forcené de l'éolien terrestre, il n'y a donc **aucune urgence à commettre les mêmes erreurs que celles relevées par des pays plus expérimentés** que la France dans ce domaine.

- Les milliards payés par **les consommateurs subventionnent une industrie morte-née** au détriment de véritables autres solutions pérennes. **Notre pays est devenu l'exutoire des fabricants** (danois, allemands et autres) qui en conséquence des nuisances avérées, ne parviennent plus à placer leurs machines dans leurs propres pays !
- Aucun réel intérêt d'économie de CO² puisque **l'intermittence du vent oblige à augmenter la production par des centrales à flammes** pour palier les carences chroniques de l'éolien et l'incapacité physique à stocker industriellement l'électricité produite.
Pour mémoire, dans son étude l'ADEME utilise assez hypocritement le jargon de « Gaz to Power » propre aux industriels des énergies renouvelables, lorsqu'il s'agit de nommer la production d'électricité prévue par de classiques centrales thermiques au gaz !
- La nécessité de produire plus d'électricité par des centrales à flamme **accroît la dépendance énergétique de la France pour le gaz importé à 99% de Norvège, Russie, Pays-bas, Algérie... dont du gaz de schiste venant des États-Unis !**
- Le scandale sanitaire annoncé depuis de nombreuses années par l'Australie, les États-Unis et les mesures drastiques prises récemment par nos voisins européens anglais, danois et allemands sont ignorés en toute connaissance de cause par des politiciens irresponsables, comme ils l'ont déjà faits pour l'amiante, le sang contaminé, les farines animales... **Que devient le principe de précaution**, si souvent mis en avant lorsque qu'il coïncide opportunément avec les intérêts immédiats des décideurs ?
- Selon l'ADEME, le coût de production moyen national actualisé est de l'ordre de 60€/MWh pour l'éolien terrestre. **Recherchant un profit maximal**, puisque le prix de vente de leur électricité est garanti par l'État, les promoteurs, constructeurs et exploitants ont d'abord cherché à **saturer les régions à faible coût de production** : PACA, Basse Normandie, Nord-Pas de Calais ...
Du fait de son coût d'exploitation le plus élevé de la métropole (120-130€/MWh, soit le double de la moyenne nationale), jusqu'à ces dernières années l'Aquitaine n'attirait pas encore la convoitise des industriels de l'écolo-business éolien.

Au delà des médiatiques querelles gouvernementales autour des 500 m pour amuser les populations et masquer la réalité des autres risques (chute de bris de pales de 2 à 4 km, infra-sons de 5 à 10 km) il semble bien que depuis toujours le problème de l'éolien soit ailleurs.

Quelques propos du député vert Yves Cochet, ancien ministre de l'environnement se disant idéologue interviewé à propos de l'éolien qu'il a officiellement initialisé en 2000 : « **il faut que ce soit intéressant, incitatif pour les investisseurs de l'éolien... ...faire du fric et même d'une manière un peu tordue avec des énergies renouvelables, ... dans des conditions qui ne sont pas claires et qui ont échappées un peu aux pouvoirs publics me scandalisent, mais en même temps ne m'étonnent pas, parce que c'était un phénomène général du néolibéralisme de faire du fric avec tout et n'importe quoi** ».

Propos validés par Christian Pierret secrétaire d'État à l'Industrie au nom d'un soi-disant « **choix de société** », de fait il s'agit de la décision politique de se soumettre aux pressions des lobbies des énergies renouvelables pour « **marquer le début d'une nouvelle ère énergétique ... le choix a été**

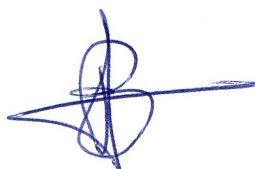
d'encourager fortement » par l'obligation d'achat au tarif de 2 fois le prix de marché et la création de l'écolo business de l'éolien à rentabilité garantie par l'État.

Ces arguments si souvent occultés conduisent rationnellement à **émettre une opposition claire** quant à la création d'une Zone destinée à l'implantation d'usines d'aérogénérateurs sur la commune de La Roche-Chalais.

C'est pourquoi avaliser une Zone Ne lors de la révision d'un POS c'est souscrire au pillage organisé des économies, paysages, territoires et modes de vie locaux pour le profit de quelques uns au détriment des riverains de cette zone.

Veuillez agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude Bréan, président de « Vents-Contraires 24 »

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' intertwined, followed by a horizontal line.